

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

Compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2015

Lycée Louis Le Grand, 123 rue St Jacques 75005 Paris

Présents :

Marc de Basquiat, Christine Bernard, Jacques Berthillier, Patrick David, Delphine Granier, Laudine Grapperon, Laurent Guyot-Sionnest, Jean-Eric Hyafil, Florence Humbert, Xuan-Mai Kempf, Michel Kornman, Pierre Lavagne, Marie-Christine Lecomte, Télémaque Masson, Jean Raffin, Léon Régent, Michel Simonet, Guy Valette.

Excusés :

Jean-Luc Fabre, Bernard Héron, Bernard Kundig, Jean-Paul Manin, Catherine de Planard, Isabelle Rognon, Philippe Riché, Hubert Saint Genez.

Tour de table et Actualités de l'association

12 et 13 décembre : Intervention du député LR Frédéric Lefebvre en séance plénière à l'Assemblée Nationale

Le député a souhaité utiliser les débats sur le budget 2016 pour demander la création d'un groupe de réflexion sur la proposition d'un revenu universel, faisant explicitement référence aux travaux de l'AIRE et au rapport LIBER. Afin de maximiser l'impact de cette démarche, le député a fait en sorte d'obtenir la parole immédiatement après la présentation par Jean-Marc Ayrault de l'amendement (soutenu par 160 députés socialistes, contre l'avis du gouvernement) demandant l'instauration d'une CSG progressive. Frédéric Lefebvre a pris la parole une deuxième fois le lendemain, pour soutenir son amendement visant à établir un groupe de travail gauche-droite sur le revenu universel.

Le texte de ces deux interventions, disponible sur le site de l'Assemblée Nationale, est repris *in extenso* dans notre *Lettre de Liaison* n°86.

Par ailleurs, le député a demandé au Président de la Commission des Finances, Gilles Carrez, son accord pour prendre l'initiative d'organiser ce groupe de travail.

Si l'AIRE a lieu de se féliciter de cette initiative qui inscrit la thématique du Revenu d'Existence à l'agenda de l'Assemblée Nationale, il est regrettable que le MFRB ait jugé bon de publier et diffuser largement un article critique sur la formulation de l'amendement. Cet événement fâcheux a conduit à une crispation entre Marc de Basquiat et Jean-Eric Hyafil, à l'initiative de la réaction du MFRB. Afin de surmonter ce différend

qui perturbe un fonctionnement harmonieux entre le MFRB et l'AIRE, il est convenu de mettre en place une médiation interpersonnelle.

Il est également proposé de mettre en place des adhésions croisées entre l'AIRE et le MFRB, ainsi qu'entre l'AIRE et Generation Libre.

13 novembre : Publication d'une tribune dans *Libération* avec huit co-signataires

Cette tribune et les 8 signataires, représentatifs de la diversité des soutiens au principe du revenu d'existence dans la société civile, est reprise dans son intégralité dans notre *Lettre de Liaison* n°86. L'impact de cette initiative a malheureusement été amoindri par les événements tragiques qui ont eu lieu le même jour à Paris.

24 novembre : Audition par l'équipe projet du parti Les Républicains, présidée par Eric Woerth

Accompagné de Delphine Granier, représentante de Generation Libre à l'initiative de cette rencontre, Marc de Basquiat a pu développer un argumentaire sur la pertinence d'une réforme telle que le revenu d'existence et répondre à de nombreuses questions.

Il est remarquable que les 14 personnes présentes ont manifesté des marques d'intérêt très diverses, voire antagonistes, ce qui montre que le sujet doit encore progresser dans la société civile avant de prétendre susciter un consensus fort au sein des partis politiques de gouvernement.

Activités en cours :

- Article sur l'expérimentation finlandaise, en partenariat avec Generation Libre
- Finalisation de notre *Lettre de Liaison* n° 86
- Dossier pour *l'Economie Politique* avec Denis Clerc
- Intégration sur le site d'un module de simulation par OpenFisca du RdB Enfant

Evénements à venir :

- 10 décembre 2015 : Intervention sur TV fil 78
- 4 février 2016 : Colloque organisé par Generation Libre (Salle Gaveau) en présence (entre autres) d'Eric Woerth, Delphine Batho, Karima Delli, Sylvie Goulard, Philippe Van Parijs
- 25 février 2016 : Conférence à l'invitation de l'association CRÉA (Douai)
- 16 mars 2016 : Colloque en partenariat avec le Comité Bastille
- 19 mars 2016 : Conférence à Lyon 6° organisée par le Grand Orient de France
- 25 mars 2016 : Conférence à Paris 11°

Il reste à planifier les rencontres 2016. Plusieurs intervenants sont proposés : Claude Gamel, Gaël Giraud, Guillaume Allègre, Jean-Marc Ferry, Jean Gadrey.

-

Intervention de Julien Damon, sociologue, professeur associé à Sciences-Po, directeur scientifique de l'EN3S (Ecole nationale Supérieure de Sécurité Sociale), consultant et chroniqueur aux Echos et sur Radio Classique.

La présentation de Julien Damon porte essentiellement sur l'opposition entre **réformes sociales paramétriques et réformes sociales systémiques**.

Il faut d'abord admettre qu'il existe de bonnes raisons en support des réformes paramétriques, qui ne remettent pas en cause l'architecture des dispositifs sociaux et fiscaux actuels, même si cela est balancé par de solides inconvénients. Ensuite, regardons les freins face aux réformes systémiques, en particulier concernant les minima sociaux. Enfin, nous tentons d'identifier des moyens concrets de faire progresser le projet du Revenu d'existence.

Pourquoi des réformes paramétriques

La France produit quotidiennement des ajustements paramétriques, par des lois, règlements et notes de services dans les diverses administrations. Des réformes paramétriques plus conséquentes ponctuent les mandatures législatives. Ces dernières années ont été réalisées 5 réformes du système de retraite, 3 réformes de la formation professionnelle, 2 réformes de l'assurance maladie. La France peut ainsi revendiquer le titre de champion d'Europe des réformes !

Tout ceci se concrétise au final par l'ajustement continu de **programmes informatiques** toujours plus élaborés qui calculent les prélèvements et prestations gérés – relativement indépendamment – par diverses administrations.

Les « réformettes » successives d'un système compliqué créent inmanquablement toujours plus de complexité, à trois niveaux :

- Les enseignants et ceux qui expliquent le droit peinent à identifier la **doctrine** sous-jacente, la logique d'ensemble échappant à toute caractérisation.
- Les administrations qui assurent la **gestion** des prestations voient leur travail quotidien toujours plus compliqué.
- Les bénéficiaires et assurés sociaux, qui cherchent au fond à **assurer leur position** dans la société, ne comprennent pas grand-chose à ces dispositifs.

Le « paramétrique » rassure, fait moins mal. Mais peut-être n'est-ce qu'une illusion ? Un sentiment inverse se renforce : celui d'une inquiétude de ne pas réussir à réaliser de transformation. Jacques Bichot explique dans *Le labyrinthe* qu'en préférant « couper la queue du chat petits bouts par petits bouts », nous sommes condamnés à vivre sous le régime de la minocratie.

Quels freins aux réformes systémiques ?

Il n'y a rien de plus compliqué à faire qu'une simplification, car on génère obligatoirement des perdants. On l'observe tout particulièrement dans le débat récurrent sur les minima sociaux.

-

Alors qu'à l'origine le système français de protection sociale est par nature **assurantiel** (bismarckien), il a été complété successivement depuis 50 ans par des mécanismes catégoriels **conditionnels** : le minimum vieillesse (aujourd'hui ASPA), l'allocation parent isolé (API, aujourd'hui intégrée au RSA), l'allocation adulte handicapé (AAH), le revenu minimum d'insertion (RMI, remplacé par le RSA Socle).

Ces premiers dispositifs étant différentiels, ils sont **désincitatifs**, annihilant la volonté d'insertion par l'activité professionnelle. C'est ainsi qu'ont été légitimés divers dispositifs inspirés de **l'impôt négatif** : la prime pour l'emploi (PPE), le RSA Activité, la prime d'activité (PA) et tout récemment la proposition par Jean-Marc Ayrault et Pierre-Alain Muet d'une modulation de la CSG.

L'ambition initiale du RSA était de fusionner le RMI, l'API, l'ASS, les APL, la PPE et les prestations familiales sous conditions de ressources. Au final, seuls ont été regroupés le RMI et l'API, en cumulant la complexité des deux dispositifs. Dix ans après, la question demeure inchangée : comment réformer l'empilement actuel de 8 minima sociaux (RSA, ASS, AER, ATA, AAH, ASPA, RSO, ATS) et leur articulation avec les mécanismes de soutien au revenu (PPE puis PA) ? Comment unifier tout cela ?

En septembre 2015, la **Cour des Comptes** proposait de resserrer l'ensemble de ces dispositifs autour de trois grandes allocations, le RSA, l'AAH et l'ASPA. François Fillon propose d'aller plus loin en y intégrant également les aides au logement sous forme d'une prestation sociale unique. Notons que les minima sociaux mobilisent un budget de 29 milliards d'euros, pour plus de 3 millions d'allocataires représentant au total 7 millions de personnes, les aides au logement sont versées à 7 millions d'allocataires pour un budget total de 15 milliards d'euros.

Dans ces scénarii de fusion, une question importante émerge : **qui va gérer** les nouvelles prestations ? Faut-il revenir sur la décentralisation, en particulier pour le RSA confié aux départements ? Pôle Emploi gère l'ASS et l'ATA (pour les demandeurs d'asile et personnes en attente de réinsertion). L'ASPA est géré par les caisses de retraite ou la Caisse des Dépôts et Consignations...

Tous ces mécanismes sont **financés** par l'impôt, alors que les aides au logement proviennent des cotisations patronales. Comment gérer la bascule entre un financement par cotisations ou par l'impôt ? Mentionnons que la perception de certains minima sociaux, en particulier l'ASS permettent de valider des trimestres de retraite. Et que des **prestations locales** (exemption de taxe d'habitation ou de redevance TV, prime de Noël, gratuite des transports ou de cantines scolaires...) accompagnent la perception de certains minima sociaux, mais pas tous.

Ces divergences suscitent autant de **questions concrètes** auxquelles doivent impérativement répondre ceux qui ont l'ambition de réformes systémiques !

Des réformes systémiques sont-elles possibles ?

Le Revenu d'Existence présente une gigantesque vertu de simplicité, qui en fait une proposition redoutable. Martin Hirsch ne s'y trompe pas lorsqu'il déclare qu'il faut effectivement la mettre en œuvre... sur la planète Mars !

-

En réalité, **très peu de gens croient à la simplification**. Lors d'un Grenelle de l'Insertion, chacun se déclarait d'accord avec l'objectif de simplifier les dispositifs, mais la première question a fait l'effet d'une douche froide : « on commence par qui ? »

Les deux **changements majeurs** de ces dernières années ont été l'instauration de la CSG, pour le financement de la protection sociale, et le RMI, né de militants au premier rang desquels l'Abbé Pierre (Emmaüs) et Joseph Wresinski (ATD Quart Monde). A l'inverse, en 2007 le premier ministre Dominique de Villepin avait acheté l'idée étudiée par le Centre d'Analyse Stratégique de remplacer les bourses et aides au logement par une dotation en capital à la majorité... vite enterrée.

Force est de constater que les réformes ne sont jamais le fruit de **commissions parlementaires**. En réalité, des réformes systémiques ne seront possibles que lorsque le système aura « **peur de mourir** ».

Aujourd'hui, aucun directeur de CAF, de Pôle Emploi ou de CPAM ne croit que son travail va disparaître ! Le déficit total de la sécurité sociale est de l'ordre de 150 milliards d'euros, soit seulement 7,5% de la dette publique totale. D'un autre côté, le taux d'inégalité des français est parmi les plus faibles, la pauvreté étant concentrée sur certains quartiers et parmi les femmes. Depuis les années 1970, on se plaint de la complexité croissante du système, mais les systèmes informatiques permettent de faire face : on internalise la complexité et on externalise la simplicité. L'immense majorité des citoyens ne s'intéresse pas à la logique d'ensemble, souhaitant simplement toucher le maximum !

Pour les responsables, le sujet principal est le niveau d'endettement.

La plupart des gens croit que **les « grandes » réformes** réalisées ces dernières décennies sont systémiques, alors qu'elles **ne sont que paramétriques**. La récente loi PUMA (prestation universelle d'assurance maladie) ne fait que traduire dans la loi ce qui en était l'ambition affichée dès 1945. Pas à pas, l'universalisation progresse. L'AGIRC et l'ARRCO viennent de fusionner. Les complémentaires deviennent obligatoires ; elles pourraient fusionner avec le régime de base. Le CPA rapproche le compte pénibilité du droit à la formation.

Quel chemin vers un Revenu d'Existence ?

Compte tenu de ce contexte, la proposition de systèmes universels risque fort de ne pas bénéficier d'un soutien homogène. La seule voie de progrès réaliste semble être celle des **petits pas**, en enchaînant des avancées tactiques, prestation par prestation, en supprimant peu à peu les diverses **incohérences** du système.

Le supplément familial de traitement (SFT) des fonctionnaires pèse 2 milliards d'euros. Les missions locales ont un rôle identique à Pôle Emploi, dédiées aux moins de 25 ans. Quelle est la légitimité du quotient familial ? Et celle du quotient conjugal, qui induit un manque à gagner fiscal d'une vingtaine de milliards d'euros ? Ne faudrait-il pas commencer par instaurer le « dossier social unique », garantissant que chacun est suivi par un référent global ?

-

La **politique familiale** a récemment pris la voie d'une modulation des allocations familiales en fonction du niveau des ressources. Jusqu'au dernier moment, le gouvernement a hésité, allant jusqu'à préparer deux dossiers de presse en parallèle, l'autre option préservant l'universalité des allocations familiales mais abaissant encore le plafond du quotient familial. Le choix s'est fait au constat que les français sont en général favorables à la mise sous conditions de ressources et défavorables à la fiscalisation des prestations.

D'un autre côté, les difficultés récurrentes du système français de **retraites** pourraient trouver une solution en passant à un système par points, comme l'ont fait les suédois. Cette réforme est difficile. En Suède, le système est très étatique, les syndicats n'y jouant qu'un rôle mineur. En France, la gestion paritaire donne aux partenaires sociaux des postes importants dans le système actuel, qu'ils seraient peu enclins à abandonner.

Au final, si le Revenu d'Existence est pertinent par sa simplicité, sa mise en œuvre par simplification du système actuel se révèle être particulièrement compliquée à engager. Tel est bien le défi à relever.

20 h 45 : fin de la réunion

Nous vous invitons à noter les dates de nos rencontres 2016

- **Mercredi 13 janvier 2016 à 18h - 19 h 00** : Réunion du Bureau - **19 h -21 h** réunion des adhérents
- Mercredi 10 février 2016
- Mercredi 9 mars 2016
- Mercredi 13 avril 2016
- Mercredi 11 mai 2016
- Mercredi 8 juin 2016
- Mercredi 14 septembre 2016
- Mercredi 12 octobre 2016
- Mercredi 9 novembre 2016
- Mercredi 14 décembre 2016